

Novembre 2017

par Eric Larpin **HANDICAP** | 23/11/2017



© Goadze-Fotolia

## L'accessibilité mise sur la contrainte... et l'innovation

**Douze ans après la loi de 2005, l'accessibilité dans les établissements recevant du public, dans les entreprises et les commerces est encore loin d'être la norme. Pour parvenir d'ici à sept ans, terme prévu par les agendas d'accessibilité programmée, à une accessibilité totale, les acteurs du secteur misent sur les contraintes mais aussi, comme l'a montré une journée organisée par le Groupe SOS et le réseau Up pro, sur les projets d'accessibilité innovants portés dans les secteurs de la culture, du tourisme et des loisirs.**

Cet article fait partie du dossier:

[Les Ad'ap, nouvelle modalité de la loi Handicap de 2005](#)

[VOIR LE SOMMAIRE](#)

La Gazette  
**Santé Social**

La loi de 2005 a imposé des règles précises pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public (ERP), les entreprises et les commerces. Avec une date-butoir de dix ans après l'adoption de la loi, pour se conformer à cette exigence.

Force est de constater, douze ans plus tard, qu'on est bien loin d'une accessibilité à 100 %. Par la force des choses, le législateur a mis en place un délai supplémentaire, avec des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), qui peuvent s'étaler jusqu'à neuf ans, pour les situations les plus complexes.

### L'accessibilité n'est pas une option

Comme les pénalités financières ne semblent pas être suffisamment contraignantes, les acteurs du monde du handicap comptent de manière plus positive sur l'innovation portée par les établissements. Le Groupe SOS et le réseau Up pro ont ainsi mis l'accent, lors d'une table ronde, sur les projets d'accessibilité innovants portés dans les secteurs de la culture, du tourisme et des loisirs. « Car l'accessibilité n'est pas une option. C'est une nécessité pour les 6 millions de personnes handicapées, qui participent pleinement à la vie de la cité. Puisque les contraintes réglementaires et les amendes ne sont pas suffisantes, nous comptons désormais sur la sensibilisation et sur l'innovation pour renforcer l'accessibilité », comme l'a martelé Karine Reverte, directrice du Comité national coordination action handicap (CCAHA).

### Dès la conception des programmes

Le CCAHA, qui rassemble l'ensemble des associations du handicap et les groupes de protection sociale, joue par exemple le rôle de plateforme pour les projets innovants qui touchent le handicap, en insistant sur la participation des bénéficiaires dans leur conception.

Le CCAHA peut également intervenir en subventions pour ces projets innovants, comme les exemples présentés par Karine Reverte : lieu de repos dans des festivals de rock, plancher vibrant pour une compagnie mixte de danse (entendants et malentendants), achat de joëlettes pour des séjours sportifs. « L'accessibilité ne doit pas être pensée uniquement par rapport aux bâtiments. On doit y penser tout autant dans la conception des programmes, des spectacles ou des loisirs », a précisé Emilie Bougouin, directrice du Centre recherche théâtre handicap (CRTH), qui travaille depuis vingt ans sur l'accès au théâtre.

### Lieu d'expérimentation

En termes d'accessibilité générale, le Musée du Louvre partait de loin, a reconnu Michel Lo Monaco, chargé de programmation handicap et référent Accessibilité. « Nous faisons partie des établissements complexes qui ont encore un peu de temps pour s'améliorer. Nous œuvrons sur notre budget propre et sommes attentifs aux propositions du public. Par exemple, l'espace Petite galerie est un lieu d'expérimentation pour rendre l'ensemble du Musée accessible. Les idées que nous testons servent ensuite aussi bien aux personnes valides que non valides », explique-t-il.

### Des acteurs économiques à part entière

Il est possible aussi d'ajouter des arguments économiques face aux établissements encore réticents à se rendre accessibles. « Les personnes handicapées veulent elles-mêmes être considérées comme des acteurs économiques à part entière. On ne peut que regretter qu'il n'y ait que très peu de lieux touristiques totalement accessibles dans la capitale. Il n'y a qu'une quarantaine de sites qui ont le label Tourisme et handicap », souligne Hervé Guillon, responsable tourisme durable et adapté à l'office du tourisme et des congrès de Paris.

Rendez-vous donc dans sept ans, pour vérifier que l'accessibilité des lieux est bien généralisée. Sept ans ? 2024 ? L'accessibilité pour les jeux olympiques et paralympiques serait un joli message.

#### THÈMES ABORDÉS

[Accessibilité handicapé](#) [Handicap](#)